



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Localisation

Département : Ariège

Commune : Couflens

Autres communes :

R500

Appellation : Eglise de Salau

Monument(s)

Appellation : Eglise de Salau

Protection : classement

Arrêté : classement le 04/04/1911

Étendue de la protection : Eglise de Salau : classement par arrêté du 4 avril 1911

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.